RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Wissembourg
COMMUNE de WINGEN
67510

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2026
En mairie de Wingen

Convocation remise et affichée le 14 janvier 2026

Nombre de membres en exercice :	10

Nombre de membres présents :	8
Sous la présidence de Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Mesdames et Messieurs: Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER, Noémie SCHULTZ, Dominique MARTIN, Guy LEIBOLD, Jean-Georges WALTHER	

Absent excusé avec pouvoir :	1
M. Léon SCHMITT-SPILL a donné procuration à M. Jean-Georges WALTHER	
Absent non excusé et sans pouvoir :	1
M. Raphaël HARI	

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :
1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal
4) Appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation du patrimoine public : choix du lauréat
5) Modification délibération n°D2025-12/04 : Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026 – 2031
6) Remboursement de frais à Madame Claudine WALTHER
7) Remboursement de frais à Monsieur Sébastien ORTIZ

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
8) Mise à jour de la longueur de voirie communale
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

9) Comptes rendus de réunions des commissions communales
10) Informations diverses

1) D2026-01/01 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire à l'appel nominal des membres, en présence du quorum, la séance est ouverte.
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la désignation de Madame Laetitia GRAESE qui accepte ces fonctions.

Voix Pour : 8+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) D2026-01/02 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 8+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3) Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal pour la période **du 10 décembre 2025 au 22 janvier 2026 :**

- **Virements de crédits :**

10/12/2025	Virement de crédit (n°1) suite à une insuffisance de crédits de fonctionnement pour le règlement des cotisations des élus

- **Arrêtés municipaux :**

19/12/2025	AM023-2025 : Arrêté municipal de circulation alternée pour des travaux de réparation de débouchage du réseau sur la route de Climbach du 5 au 9 janvier 2026
06/01/2026	AODB 001-2026 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la Wingenette « Après-ski » qui a eu lieu dans le jardin de Sœur Bernardine du le 16 janvier 2026 organisée par l'association socioculturelle et sportive de Wingen
06/01/2026	AODB 002-2026 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion de la marche hivernale du bucheron qui aura lieu à la salle Jean Weisbecker et à la buvette au « col du Litschhof » le 15 février 2026 de 8h à 18h organisée par l'association les Amis de l'Eglise de Wingen
07/01/2026	AODB 003-2026 : Autorisation d'ouverture de débit de boissons à l'occasion des représentations théâtrales 2026 qui auront lieu à la salle des fêtes organisées par l'association théâtrale de Wingen
13/01/2026	AM001-2026 : Arrêté municipal de circulation alternée pour des travaux de réparation de débouchage du réseau sur la route de Climbach du 2 au 6 février 2026

- **Décision en urbanisme :**

17/12/2025	Déclaration préalable non opposition (n°35) pour le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée au 13, rue des châteaux-forts– M. WALTHER Alain
17/12/2025	Déclaration préalable non opposition (n°36) pour la pose de volets électriques aux fenêtres et portes d'entrée au 7, rue des châteaux-forts – M. GAUTHEROT Thomas
24/12/2025	Déclaration préalable non opposition (n°37) pour un spa de nage au 3, rue des Sorbiers des oiseleurs – M. OSSWALD Patrice

- **Cimetière :**

12/01/2026	Acte de concession cimetière, initial 15 ans, PAUTLER Nadia concession pour KNOERY née KIEFER Bernadette cavurne cinéraire n°7

4) D2026-01/03 : Appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation du patrimoine public : choix du lauréat

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la commune, en vigueur à ce jour,
Vu la délibération n°057.2024 du conseil communautaire en date du 14.10.2024 : « Stratégie de développement du solaire photovoltaïque sur le territoire »,
Vu la délibération n°030.2025 du conseil communautaire en date du 16.06.2025 : « Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des bâtiments publics du territoire et intégration de bâtiments intercommunaux »,

Considérant le plan d'action défini en vue du développement des énergies renouvelables en ce qui concerne le solaire photovoltaïque via :
L'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire, et portant sur la détection et sélection d'un ou plusieurs opérateurs de centrales photovoltaïques sur des sites publics proposés par les communes,
Considérant la démarche TEPOS 2037 portée par la communauté de communes,
Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « solarisation du patrimoine public » conduit par la communauté de communes, et les candidatures assorties d'offres réceptionnées,
Considérant que plusieurs échanges/réunions avec la communauté de communes et notamment la conseillère climat air énergie ainsi que le 1er vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable du territoire ont permis au maire de proposer cette délibération en conseil municipal,
Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De retenir le groupement « Energies en Nord Est (Attigny)/See You Sun (Cession-Sevigne) » pour une partie des projets potentiels identifiés par la commune, à savoir :**

Site	Adresse	Précisions
Parking salle Jean WEISBECKER	1 Rue du stade	Propriété communale

- **De retenir le groupement « Enovos (Metz)/Electricité Veit (Souffelweyersheim) » pour une partie des projets potentiels identifiés par la commune, à savoir :**

Site	Adresse	Précisions
Ancienne décharge	Parcelle 779 section C	Propriété communale

- **De noter que pour les sites suivants, aucune candidature et offre n'a été réceptionnée, la solarisation de ces équipements devant faire l'objet de consultations spécifiques, le cas échéant :**

Site	Adresse	Précisions
-	-	-

- **De charger le maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Voix Pour : 8+1 Contre : 0 Abstention : 0

5) D2026-01/04 : Modification délibération n°D2025-12/04 : Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG du Bas-Rhin 2026 – 2031

Le Conseil Municipal
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la sécurité sociale,
VU le Code de la mutualité,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant

effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 décembre 2025 ;
VU la délibération n°D2025-01/04 du 9 décembre 2025 ;
VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1) **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1er janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;

2) **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;

3) **DECIDE DE REFIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

- à hauteur de 65 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »), pour une meilleure prise en charge des frais de santé du personnel.
- à hauteur de 0 € par agent et par mois en cas de souscription par l'agent de la surcomplémentaire responsable dénommée « option renfort dentaire ».

4) **PREND ACTE**

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

5) **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Voix Pour : 8+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6) D2026-01/05 : Remboursement de frais à Madame Claudine WALTHER

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Madame Claudine WALTHER est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Madame Claudine WALTHER, la somme de 48.68€ pour l'achat de fournitures alimentaires pour le goûter des enfants servi lors de la fête de Noël des ainés et d'un cadeau d'anniversaire pour une ainée.

Les crédits seront prévus au budget primitif de l'année 2026.

Voix Pour : 7+1 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7) D2026-01/06 : Remboursement de frais à Monsieur Sebastien ORTIZ

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE de rembourser à Monsieur Sébastien ORTIZ, directeur de l'école primaire Simone VEIL, la somme de 19.80€ pour l'achat de livres de Noël.

Les crédits seront prévus au budget primitif de l'année 2026.

Voix Pour : 8+1 Contre : 0 Abstention : 0

8) D2026-01/07 : Mise à jour de la longueur de voirie communale

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;
Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies
Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2e alinéa du code la voirie routière ;
Considérant que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;
Considérant l'actuelle longueur de voirie communale, relevant du domaine public routier, prise en compte pour un total de mètres ;
Sur proposition du maire ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de 59 031 mètres, synthétisée comme suit :

- Voies à caractère de rue : 12 776 mètres linéaires
- Voies à caractère de chemin : 14 369 mètres linéaires
- Places et aires de stationnement exprimées en mètres linéaires : 3714 mètres linéaires (soit une surface totale 1 950 m²)
- Les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de 28 172 mètres linéaires.

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

Voix Pour : 8+1 Contre : 0 Abstention : 0

9) Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

10) Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h00
Publié le 27 janvier 2026
Transmis au contrôle de légalité le 27 janvier 2026

Le Maire,
André SCHMITT

La secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	A donné pouvoir à M. Jean-Georges WALTHER
Dominique MARTIN	
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	Absent non excusé et sans pouvoir